

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 047 649

②1 N° d'enregistrement national : 16 51143

⑤1 Int Cl⁸ : A 47 B 47/00 (2017.01)

⑫ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.02.16.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.08.17 Bulletin 17/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : GAROS DOMINIQUE — FR et MERCIER OLIVIER — FR.

⑦2 Inventeur(s) : GAROS DOMINIQUE et MERCIER OLIVIER.

⑦3 Titulaire(s) : GAROS DOMINIQUE, MERCIER OLIVIER.

⑦4 Mandataire(s) : PONTET ALLANO & ASSOCIES.

⑤4 DISPOSITIF POUR LA CONSTRUCTION MODULAIRE D'UN MEUBLE RANGEMENT, ET MEUBLE DE RANGEMENT RÉALISÉ AVEC UN TEL DISPOSITIF.

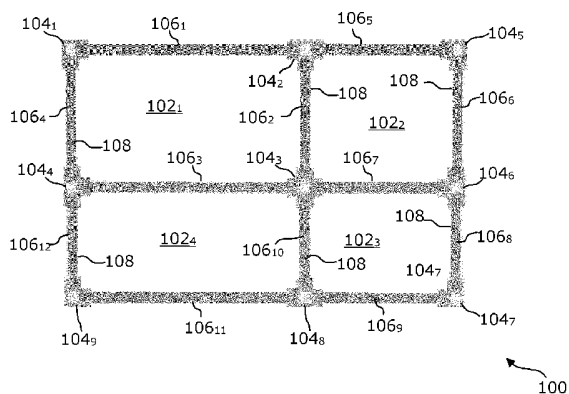
⑤7 L'invention concerne un dispositif pour la construction modulaire d'un meuble (100), en particulier d'un meuble de rangement, comprenant un ou plusieurs compartiments (102), ledit dispositif comprenant pour chaque compartiment (102) :

- plusieurs parois (106) formant les faces dudit compartiment (102), et

- des profilés (104) formant, chacun, un angle dudit compartiment (102) et prévu pour s'assembler avec au moins deux parois (106) dudit compartiment (102) ;

lesdits profilés (104), et/ou lesdites parois (106), comprenant des moyens d'assemblage d'un profilé (104) avec au moins deux parois (106), de manière amovible ou démontable.

Elle concerne également un meuble (100) réalisé avec un tel dispositif.



FR 3 047 649 - A1



- 1 -

« Dispositif pour la construction modulaire d'un meuble de rangement, et meuble de rangement réalisé avec un tel dispositif »

La présente invention concerne un dispositif pour la construction
5 modulaire d'un meuble de rangement. Elle concerne également un meuble de rangement, tel qu'un placard vertical ou horizontal, réalisé avec un tel dispositif.

Le domaine de l'invention est le domaine des dispositifs de
10 construction modulaire de meuble de rangement, et en particulier le domaine des placards de rangement modulaires.

Etat de la technique

Le domaine des meubles de rangement modulaire est en plein
15 développement. Les acteurs de ce domaine proposent des dispositifs modulaires permettant à un utilisateur de construire son propre meuble de rangement, de manière personnalisée, en fonction des dimensions qu'il souhaite.

Ces dispositifs comprennent la plupart du temps des pièces, de
20 dimensions identiques ou différentes, qui peuvent être fixées entre-elles, de manière modulaire, laissant à l'utilisateur la liberté de personnaliser les dimensions totales de son meuble.

Cependant, les dispositifs de construction modulaires de meubles de
25 rangement actuels présentent une architecture rendant l'assemblage des pièces complexes et chronophage.

Dans la plupart des cas, l'assemblage des pièces ne peut être réalisé
sans utilisation d'outils spécifiques, ce qui rend l'assemblage des pièces peu ergonomique, l'utilisateur devant à la fois manipuler les pièces à monter et l'outil spécifique.

30 De plus, la plupart, voire la totalité, des dispositifs de construction modulaires de meubles de rangement actuels, sont prévus pour la construction de meubles de rangement suivant une direction prédéterminée, qui est généralement la direction verticale, déterminée lors de la conception

du dispositif. Ainsi, l'utilisateur n'a pas la liberté de construire un meuble de rangement dans une direction autre que la direction prédéterminée.

Enfin, les meubles construits avec les dispositifs de construction modulaires actuels sont peu robustes, et perdent encore plus en robustesse à chaque démontage/réassemblage.

Un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients.

Un autre but de l'invention est de proposer un dispositif de construction modulaire de meuble, en particulier de meuble de rangement, permettant de construire un meuble de manière plus simple, moins chronophage, et plus ergonomique.

Encore, un autre but de l'invention est de proposer un dispositif de construction modulaire de meuble, en particulier de meuble de rangement, proposant de plus grandes possibilités de personnalisation du meuble.

Il est encore un autre but de l'invention de proposer un dispositif de construction modulaire de meuble, en particulier de meuble de rangement, permettant de construire un meuble plus robuste, et dont la robustesse est moins dégradée lors d'un démontage dudit meuble.

20

Exposé de l'invention

L'invention permet d'atteindre au moins l'un de ces buts par un dispositif pour la construction modulaire d'un meuble, en particulier d'un meuble de rangement, comprenant un ou plusieurs compartiments, ledit dispositif comprenant pour chaque compartiment :

- plusieurs parois formant les faces dudit compartiment, et
- des profilés formant, chacun, un angle dudit compartiment et prévus pour s'assembler avec au moins deux parois dudit compartiment ;

lesdits profilés, et/ou parois, comprenant des moyens d'assemblage d'un profilé avec au moins deux parois, de manière amovible ou démontable.

Ainsi, l'invention propose un dispositif pour construire un meuble, de manière modulaire, comprenant des profilés formant les angles de chaque

compartiment. Les parois formant les faces du compartiment sont assemblées avec les profilés, de manière démontable et préférentiellement de manière amovible.

Un tel dispositif permet une construction modulaire plus simple et moins chronophage, et plus ergonomique. En effet, pour monter un meuble
5 entier, l'utilisateur doit uniquement comprendre et réaliser un seul et unique mode de fixation, à savoir la fixation entre une paroi avec un profilé. Une fois cette fixation comprise et maîtrisée, elle est répétée autant de fois que nécessaire pour monter le meuble dans sa totalité. Contrairement aux
10 dispositifs de l'état de la technique, l'utilisateur n'a pas à se reporter à un manuel de montage à chaque fois qu'il souhaite fixer une pièce avec une autre pièce.

De plus, avec le dispositif selon l'invention, l'utilisateur peut disposer les profilés de manière horizontale ou verticale. Il a donc le choix de la
15 direction dans laquelle le meuble peut être construit, ce qui lui offre plus de possibilités de personnalisation du meuble.

En outre, le dispositif selon l'invention propose des profilés pour former les coins de chaque compartiment qui constituent les parties d'un meuble qui sont les plus sollicitées. Ainsi, il est possible de concevoir un
20 meuble plus robuste comparé aux meubles de l'état de la technique, en adaptant la robustesse des profilés.

Par ailleurs, dans le dispositif selon l'invention, les parois formant un compartiment ne sont pas fixées directement entre-elles, mais par l'intermédiaire de profilés. Par conséquent, elles résistent mieux à des
25 opérations de démontages/réassemblages du meuble dans le temps.

Suivant un mode de réalisation, au moins un, en particulier, chaque profilé, peut comporter un moyen d'assemblage mâle, respectivement femelle, prévu pour recevoir au moins moyen d'assemblage femelle,
30 respectivement mâle, prévu sur une paroi.

Préférentiellement, le moyen d'assemblage mâle, respectivement le moyen d'assemblage femelle, est prévu pour réaliser un assemblage d'un profilé avec une paroi suivant une direction longitudinale dudit profilé.

En particulier, la paroi et le profilé peuvent être glissés l'un dans l'autre suivant la direction longitudinale du profilé.

Par exemple, au moins une, en particulier chaque, liaison entre un profilé et une paroi peut être une liaison en queue d'aronde, ou similaire.

5 Suivant un autre exemple de réalisation, au moins une, en particulier chaque, liaison entre un profilé et une paroi peut être réalisée grâce à au moins un crochet, ou au moins une cheville, disposé solidaire de l'un(e) et venant se loger dans un logement prévu dans l'autre.

10 Suivant un mode de réalisation préféré, mais nullement limitatif, au moins un, en particulier, chaque profilé, peut comporter un moyen d'assemblage se présentant sous la forme d'un logement longitudinal et prévue pour recevoir une paroi.

15 Dans ce mode de réalisation, la tranche de la paroi vient s'insérer dans le logement longitudinal.

Le logement longitudinal peut être continu ou discontinu.

Le logement longitudinal peut se prolonger sur toute la longueur ou uniquement sur une partie de la longueur du profilé.

20 Suivant un exemple de réalisation, au moins un, en particulier, chaque profilé, peut comporter un logement longitudinal indépendant pour chaque paroi qui s'assemble avec ledit profilé.

25 Avantageusement, au moins un profilé peut être prévu commun à au moins deux compartiments, en particulier à deux ou trois ou quatre compartiments, ledit profilé étant assemblé avec une paroi faisant partie de chacun desdits compartiments.

Dans ce cas, ledit profilé peut avantageusement présenter, un logement longitudinal individuel pour assembler ledit profilé avec chacun desdites parois individuellement.

30

Avantageusement, au moins un, en particulier chaque, profilé peut être creux. Cela permet de diminuer le poids et le coût de fabrication dudit profilé.

En particulier, au moins un, en particulier chaque, profilé peut être réalisé en métal. Un tel profilé présente une grande robustesse.

5 Suivant un mode de réalisation particulier, au moins un, en particulier chaque, profilé peut être muni d'un moyen d'ajustement de la position dudit profilé par rapport à une surface de référence, au niveau de l'une des extrémités dudit profilé.

10 Un tel moyen d'ajustement peut être utilisé pour ajuster la hauteur du profilé lorsqu'il est positionné verticalement. Un tel moyen d'ajustement peut être utilisé pour ajuster la position horizontale du profilé, par exemple par rapport à un mur ou un autre meuble, lorsqu'il est positionné horizontalement.

15 Un tel moyen d'ajustement de position peut comprendre un pied rotatif, dont la position est ajustée par vissage/dévissage dudit pied dans le profilé.

20 Avantageusement, au moins un, en particulier chaque, profilé peut être muni d'un moyen d'assemblage mâle, respectivement femelle, pour s'assembler, de manière amovible, avec un autre profilé, dans le sens longitudinal desdits profilés.

Un tel assemblage peut être réalisé dans le sens vertical, lorsque les profilés sont positionnés verticalement, ou dans le sens horizontal lorsque les profilés sont positionnés horizontalement.

25 Suivant un mode de réalisation particulièrement préféré, au moins un, en particulier chaque, profilé peut être métallique.

Dans ce cas, au moins une, en particulier chaque paroi, peut être pourvue d'au moins un aimant coopérant avec ledit profilé pour maintenir ladite paroi avec ledit profilé.

30 Avantageusement, le ou les aimants peu(ven)t être disposé(s) sur une tranche de la paroi se trouvant en regard dudit profilé lorsque ladite paroi est assemblée avec ledit profilé.

De plus, le ou les aimants peu(ven)t être disposé(s) dans l'épaisseur de la paroi, du côté de ladite tranche.

Le ou les aimants peu(ven)t être apparents ou caché(s).

Au moins une, en particulier chaque, paroi peut être réalisée en bois.

5 Alternativement au moins une, en particulier chaque, paroi peut être réalisée plastique, en métal, ou tout autre matériau utilisé dans la fabrication meubles, en particulier de meuble de rangement.

10 Avantageusement, le dispositif selon l'invention peut en outre comprendre, pour au moins un compartiment, une paroi, dite de couvercle, perpendiculaire aux profilés formant ledit compartiment, venant recouvrir totalement ou partiellement, ledit compartiment.

La paroi de couvercle peut être disposée à cheval sur au moins deux compartiments, couvrant totalement ou partiellement lesdits compartiments.

15 Au moins un compartiment peut comporter un ou plusieurs parois de couvercles.

La paroi de couvercle peut être disposée sur un compartiment suivant une direction verticale lorsque le compartiment est horizontal.

Une telle paroi peut venir se poser sur/contre les profilés, et/ou les parois, formant le compartiment.

20 Une telle paroi peut, alternativement ou en plus, venir se poser sur des chevilles ou languettes, prévues sur les parois, et/ou les montants, formant le compartiment.

25 Une telle paroi de couvercle peut comprendre des moyens de guidage, de ladite paroi, coopérant avec au moins un profilé, respectivement au moins une paroi, pour faciliter son positionnement par rapport au compartiment.

30 Un tel moyen de guidage peut, par exemple, être un enlèvement matière, ou une butée, pratiquée/prévue sur au moins une partie de la périphérie de la paroi de couvercle, de manière continue ou discontinue.

Avantageusement, la paroi de couvercle peut comporter une poignée permettant de la manipuler.

Une telle poignée peut être déplaçable entre au moins deux positions, à savoir, entre une position, dite rangée, dans laquelle elle vient se loger

dans ladite paroi de couvercle, et une position, dite sortie, dans laquelle elle fait sailli de ladite paroi pour être tenue/manipulée par un utilisateur.

Une telle poignée peut préférentiellement être amovible.

Suivant un exemple de réalisation préférée, la poignée amovible peut
5 comprendre au moins une partie aimantée, respectivement au moins une
partie métallique, coopérant avec une partie métallique ou aimantée de la
paroi de couvercle.

Préférentiellement, le dispositif selon l'invention peut se présenter
10 sous la forme d'un kit à assembler.

La composition dudit kit peut être variable en fonction des dimensions
et du nombre de compartiment(s) du meuble à réaliser.

15 Suivant un autre aspect de la même invention, il est proposé un
meuble, en particulier un meuble de rangement, comprenant au moins un
compartiment, réalisé avec un dispositif selon l'invention.

Un tel meuble de rangement peut être un placard comprenant un ou
plusieurs compartiments.

20

Suivant un mode de réalisation, le meuble selon l'invention peut
comprendre plusieurs compartiments disposés suivant une direction
horizontale. Dans ce cas, le meuble selon l'invention peut être un placard de
sol, ou un placard horizontal, recouvrant au moins une partie d'un plancher
25 d'une pièce.

Suivant un autre mode de réalisation, le meuble selon l'invention peut
comprendre plusieurs compartiments disposés suivant une direction
verticale. Dans ce cas, le meuble selon l'invention peut être un placard
30 vertical, recouvrant, par exemple, au moins une partie d'un mur.

Description des figures et modes de réalisation

D'autres avantages et caractéristiques apparaîtront à l'examen de la description détaillée d'un mode de réalisation nullement limitatif, et des dessins annexés sur lesquels

- 5 - la FIGURE 1 est une représentation schématique d'un exemple non limitatif d'un meuble de rangement selon l'invention ;
- les FIGURES 2a et 2b sont des représentations schématiques d'un exemple de profilé pour réaliser un meuble selon l'invention ;
- les FIGURES 3a et 3b ont des représentations schématiques d'un exemple de paroi utilisée pour réaliser un meuble selon l'invention ;
- 10 - la FIGURE 4 est une représentation schématique d'une paroi de couvercle qui peut être utilisée pour fermer un compartiment d'un meuble selon l'invention ;
- la FIGURE 5 est une représentation schématique d'un autre exemple de liaison pouvant être utilisée pour réaliser un meuble selon l'invention ; et
- 15 - la FIGURE 6 est une représentation schématique d'un autre exemple de liaison pouvant être utilisée pour réaliser un meuble selon l'invention.

20 Il est bien entendu que les modes de réalisation qui seront décrits dans la suite ne sont nullement limitatifs. On pourra notamment imaginer des variantes de l'invention ne comprenant qu'une sélection de caractéristiques décrites par la suite isolées des autres caractéristiques décrites, si cette sélection de caractéristiques est suffisante pour conférer un
25 avantage technique ou pour différencier l'invention par rapport à de l'état de la technique antérieur. Cette sélection comprend au moins une caractéristique de préférence fonctionnelle sans détails structurels, ou avec seulement une partie des détails structurels si cette partie est uniquement suffisante pour conférer un avantage technique ou pour différencier
30 l'invention par rapport à l'état de la technique antérieur.

Sur les figures les éléments communs à plusieurs figures conservent la même référence.

La FIGURE 1 est une représentation schématique d'un exemple non limitatif d'un meuble selon l'invention.

Le meuble 100 représenté sur la FIGURE 1 comporte quatre compartiments ou casiers 102₁-102₄ adjacents.

5 Chaque compartiment 102 est formé par quatre profilés et quatre parois :

- le compartiment 102₁ est formé par les profilés 104₁-104₄, et les parois 106₁-106₄ ;
- 10 - le compartiment 102₂ est formé par les profilés 104₂, 104₅, 104₆ et 104₃, et les parois 106₂, 106₅-106₇ ;
- le compartiment 102₃ est formé par les profilés 104₃, 104₆-104₈, et les parois 106₇-106₁₀ ;
- le compartiment 102₄ est formé par les profilés 104₃, 104₄, 104₈ et 104₉, et les parois 106₃, 106₁₀-106₁₂.

15 Chaque compartiment 102 est d'une taille différente des autres compartiments. La différence de taille d'un compartiment à l'autre est obtenue en utilisant des parois 106 de largeurs, et/ou de longueurs, et/ou hauteurs, différentes.

Le meuble 100 peut être un placard horizontal positionné au sol ou
20 sur un plancher d'une pièce. Dans ce cas, tous les compartiments 102 reposent sur le sol, ou sur le plancher, et la FIGURE 1 est une représentation du placard 100 selon une vue de dessus.

Alternativement, le meuble 100 peut être un placard vertical positionné par exemple contre un mur. Dans ce cas, tous les compartiments
25 102 sont en regard du mur et seul deux des compartiments sont en contact avec le sol, ou le plancher, sur lequel est disposé le placard vertical 100. La FIGURE 1 donne alors une représentation du placard 100 selon une vue de côté.

Par ailleurs, au moins une partie des parois 106 d'au moins un
30 compartiment 102, peuvent être munies de chevilles 108 disposées sur lesdites parois et prévues pour recevoir/supporter une ou des tablettes/étagères venant diviser ledit compartiment 102 en plusieurs zones horizontales ou verticales.

Bien entendu, la FIGURE 1 est un exemple de réalisation non limitatif d'un meuble selon l'invention. Dans d'autres exemples de réalisation, le nombre et/ou la taille et/ou la position et/ou la configuration des compartiments peut différer de celui (ceux) de l'exemple représenté sur la

5 FIGURE 1.

La FIGURE 2a est une représentation schématique d'un exemple de réalisation non limitatif d'un profilé selon une vue isométrique et la FIGURE

10 2b est une représentation dudit profilé selon une vue de côté.

Le profilé 200 comprend deux logements longitudinaux, respectivement 202 et 204. Chaque logement longitudinal 202-204 est prévu pour recevoir une partie, en particulier une tranche, d'une paroi formant une face d'un compartiment.

15 Par exemple, si le profilé 200 correspond au profilé 104₁ de la FIGURE 1, le logement longitudinal 202 reçoit la paroi 106₁ qui vient se loger dans le logement 202 lors de la réalisation du compartiment 102₁. Le logement 204, quant à lui, reçoit la paroi 106₄ qui vient se loger dans ledit logement 204 lors de la réalisation du compartiment 102₁.

20 Optionnellement, le profilé 200 comporte, comme montré sur la FIGURE 2b, un pied 206 ajustable, permettant d'ajuster la position dudit profilé 200 par rapport à une surface, telle qu'un mur dans le cas d'un meuble vertical ou le sol dans le cas d'un meuble horizontal.

Le pied ajustable 206 peut être réalisé grâce à un patin 208 solidaire

25 d'une vis 210 qui vient se visser dans un taraudage aménagé dans une extrémité du profilé 200. Ainsi, la rotation de l'ensemble patin 208 et vis 210 permet d'ajuster la position du profilé 200.

Bien entendu, alternativement, le profilé 200 peut ne pas comporter de pied, ou comporter un pied non réglable, ou encore un patin de

30 protection pour protéger le sol sur lequel, respectivement le mur contre lequel, le profilé est disposé. Le profilé 200 peut en plus, ou à la place, comporter une roulette pivotante, et/ou un frein.

Le profilé 200 présente une section principale carrée. Bien entendu, alternativement, le profilé peut présenter une autre section, par exemple en en forme de « L » ou de « T », ou encore en forme de « + ».

5 Le profilé 200 est creux. Bien entendu, alternativement, le profilé peut être plein.

Le profilé 200 est réalisé en métal. Bien entendu, alternativement, le profilé 200 peut être réalisé en un autre matériau, tel que le bois ou le plastique, etc.

10 Le profilé 200 peut optionnellement comporter des butées, respectivement 212 et 214, à l'une extrémité des extrémités des ouvertures 202 et 204. Les parois disposées dans les ouvertures 202 et 204 viennent contre ces butées 212-214 et sont, ainsi, maintenues en position.

15 Les FIGURES 2a et 2b représentent un exemple de réalisation non limitatif d'un profilé qui peut être l'un quelconque des profilés 104₁, 104₅, 104₇ ou 104₉ du meuble 100 de la FIGURE 1.

Bien entendu, chacun des profilés 104 du meuble 100 de la FIGURE 1 peut présenter une conception similaire à celui du profilé 200. En particulier chacun des profilés 104 de la FIGURE 1 peut comporter :

- 20 - un logement longitudinal indépendant pour accueillir chaque paroi qui s'assemble avec ledit profilé. Ainsi, les profilés 104₂, 104₆, 104₈ et 104₄ peuvent comporter trois logements longitudinaux indépendants, et le profilé 104₃ peut comporter quatre logements longitudinaux indépendants, chaque logement longitudinal étant prévu pour accueillir une paroi ;
- 25 - et éventuellement, un pied réglable permettant d'ajuster la position dudit profilé par rapport à une surface donnée.

30 La FIGURE 3a est une représentation schématique d'un exemple de réalisation non limitatif d'une paroi selon une vue de face et la FIGURE 3b est une représentation de ladite paroi selon une vue de côté.

La paroi 300 peut être l'une quelconque des parois 106₁-106₁₂ du meuble 100 de la FIGURE 1. La paroi 300 vient s'assembler avec un profilé,

par exemple l'un quelconque des profilés 104 de la FIGURE 1 ou le profilé 200 des FIGURES 2a-2b, du côté de chacune de ses deux tranches opposées 302 et 304.

5 La paroi 300 comporte au niveau de chacune de ses tranches 302-304 des aimants, respectivement 306 et 308, coopérant avec un profilé métallique pour maintenir la paroi 300 solidaire du profilé métallique, tel que par exemple le profilé 200 des FIGURES 2a-2b. Les aimants 306, respectivement 308, sont disposés dans l'épaisseur de la paroi et en retrait de la tranche 302, respectivement 304, grâce à un évidement 310, 10 respectivement 312, pratiqué au niveau de ladite tranche. Ainsi, lors de l'assemblage de la paroi 300 avec un profilé, les aimants 306-308 ne viennent pas en butée contre le profilé. Alternativement, les aimants peuvent être disposés à fleur de la tranche de la paroi et venir en butée contre les profilés.

15 Optionnellement, la paroi 300 comporte un pied 314 ajustable, permettant d'ajuster la position de la paroi 300 par rapport à une surface, telle qu'un mur dans le cas d'un meuble vertical ou le sol dans le cas d'un meuble horizontal.

20 Le pied ajustable 314 peut être réalisé grâce à un patin 316 solidaire d'une vis 318 qui vient se visser dans un taraudage aménagé dans une tranche de la paroi 300, autre que les tranches 302 et 304. Ainsi, la rotation de l'ensemble patin 316 et vis 318, permet d'ajuster la position de la paroi 300.

25 La paroi 300 est pleine. Bien entendu, la paroi 300 peut alternativement être creuse ou ajourée.

La paroi 300 est réalisée en bois. Bien entendu, la paroi 300 peut, alternativement, être réalisée en un autre matériau, tel que le métal ou le plastique, etc.

30

La FIGURE 4 est une représentation schématique d'un exemple de réalisation non limitatif d'une paroi de couvercle qui peut être mise en œuvre dans un meuble selon l'invention, selon une vue de côté.

La paroi de couvercle 400 peut être utilisée pour fermer l'un quelconque des compartiments d'un meuble selon l'invention, tel que par exemple l'un quelconque des compartiments 102 du meuble 100 de la FIGURE 1.

5 La paroi de couvercle 400 présente, sur au moins une partie de sa périphérie un enlèvement de matière 402, permettant de guider et de bien positionner la paroi 400 dans un compartiment.

La paroi 400 vient se poser sur les bords des parois formant un compartiment.

10 Alternativement, ou en plus, la paroi 400 peut venir se poser sur des chevilles fixées, ou languettes, prévues sur les parois, et/ou les profilés, formant un compartiment. Dans ce cas, la paroi de couvercle 400 peut présenter des ouvertures aménagées pour recevoir ces chevilles/languettes.

La paroi de couvercle 400 est en outre munie d'une poignée amovible
15 404. Un exemple de réalisation non limitatif de cette poignée est représenté sur la FIGURE 4. La poignée 404 comporte une plaque métallique 406 coopérant avec un ou plusieurs aimants 408 aménagés dans/sur la paroi de couvercle 400. Ainsi, il est possible de manipuler la paroi de couvercle 400 avec la poignée 404. Une fois la manipulation terminée, la poignée 404 peut
20 être enlevée de la paroi de couvercle 400 en glissant la poignée sur la surface de la paroi de couvercle 400 pour l'éloigner des aimants 408.

Bien entendu, alternativement, le ou les aimants 408 peuvent être disposés dans/sur la poignée 404 et la plaque métallique peut être disposée du côté de la paroi de couvercle.

25 Selon encore une autre alternative, la plaque métallique 406 peut être remplacée par un ou des aimants dont l'orientation est opposée à celle des aimants 408.

30 La FIGURE 5 est une représentation schématique d'un autre exemple de liaison d'un profilé avec des parois pouvant être utilisée pour réaliser un meuble selon l'invention.

Dans l'exemple de réalisation non limitatif représenté sur la FIGURE 5, le profilé est assemblé avec les parois grâce à une liaison en queue d'aronde.

5

La FIGURE 6 est une représentation schématique d'un autre exemple de liaison d'un profilé avec des parois pouvant être utilisée pour réaliser un meuble selon l'invention.

10 Dans l'exemple de réalisation non limitatif représenté sur la FIGURE 6, le profilé est assemblé avec les parois grâce à des chevilles, ou des crochets, solidaires de chaque paroi et venant se loger dans ouvertures prévues à cet effet sur le profilé.

15 Alternativement, les chevilles ou les crochets peuvent être solidaires du profilé et venir se loger dans les ouvertures prévues à cet effet sur chaque paroi.

Dans les exemples décrits, chaque paroi d'un compartiment est assemblée avec un profilé en utilisant un même mode de fixation. Bien entendu, il est possible d'assembler deux parois avec un même profilé en utilisant des modes de fixation différents, par exemple en combinant deux modes de fixation décrits plus haut.

20

De plus, le mode de fixation utilisé sur un profilé peut différer d'un mode de fixation utilisé sur un autre profilé, d'un même compartiment ou d'un autre compartiment.

25

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples détaillés ci-dessus.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour la construction modulaire d'un meuble (100), en particulier d'un meuble de rangement, comprenant un ou plusieurs
5 compartiments (102), ledit dispositif comprenant pour chaque compartiment (102) :

- plusieurs parois (106) formant les faces dudit compartiment (102), et
- des profilés (104) formant, chacun, un angle dudit
10 compartiment (102) et prévu pour s'assembler avec au moins deux parois (106) dudit compartiment (102) ;

lesdits profilés (104), et/ou lesdites parois (106), comprenant des moyens (202,212,214,306,308) d'assemblage d'un profilé (104) avec au moins deux parois (106), de manière amovible ou démontable.

15

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins un, en particulier, chaque profilé (104), comporte un moyen d'assemblage mâle, respectivement femelle, prévu pour recevoir au moins un moyen d'assemblage femelle, respectivement mâle, prévu sur une paroi (106).

20

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un, en particulier, chaque profilé (104), comporte un moyen d'assemblage se présentant sous la forme d'un logement longitudinal (202) prévu pour recevoir une paroi (106).

25

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un profilé (104) est commun à au moins deux compartiments (102), ledit profilé (104) étant assemblé avec une paroi (106) de chacun desdits compartiments (102).

30

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un profilé (200) est creux et réalisé en métal.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un profilé (200) est muni d'un moyen d'ajustement (206) de la position dudit profilé (200) par rapport à une surface de référence, au niveau de l'une des extrémités dudit
5 profilé (104,200).

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un profilé est muni d'un moyen d'assemblage mâle, respectivement femelle, pour s'assembler, de manière amovible, avec
10 un autre profilé, dans le sens longitudinal desdits profilés.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un profilé (200) est métallique, et en ce qu'au moins une paroi (300) est pourvue d'au moins un aimant (306,308)
15 coopérant avec ledit profilé (200) pour maintenir ladite paroi (300) avec ledit profilé (200).

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins une paroi (106,300) est réalisée en bois.
20

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre, pour au moins un compartiment (102), une paroi (400), dite de couvercle, perpendiculaire aux
profilés (104) formant ledit compartiment (102).
25

11. Dispositif selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la paroi de couvercle (400) comporte une poignée amovible (404).

12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme d'un kit à assembler.
30

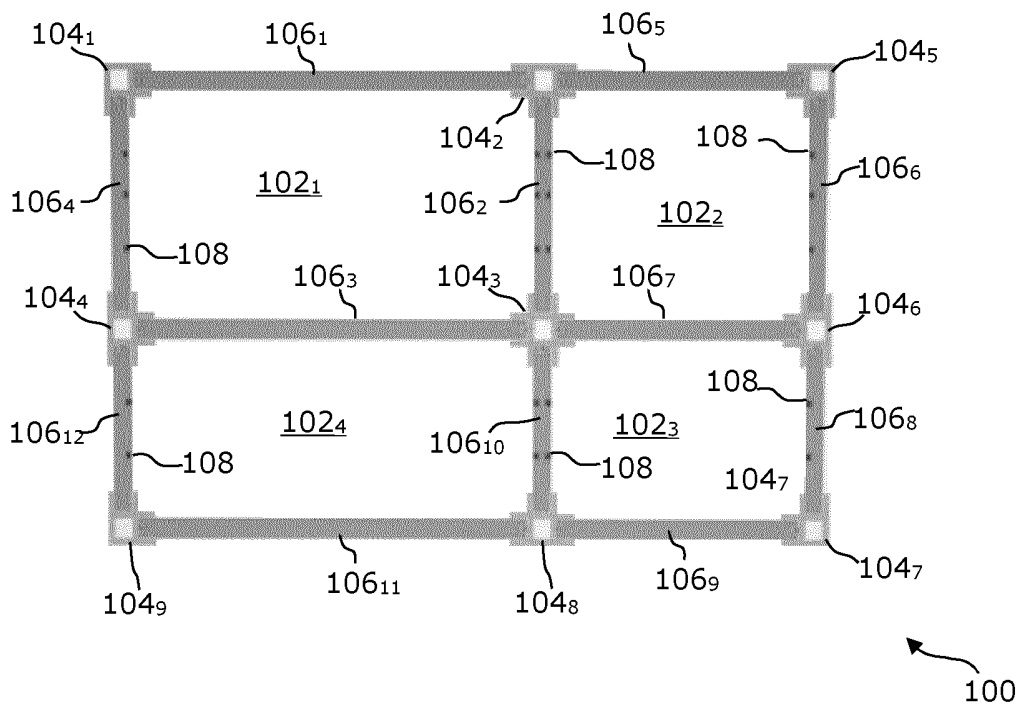
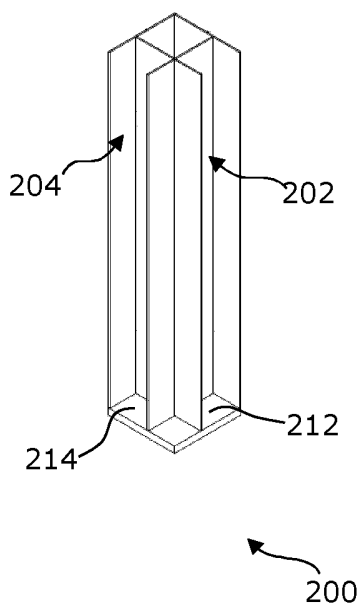
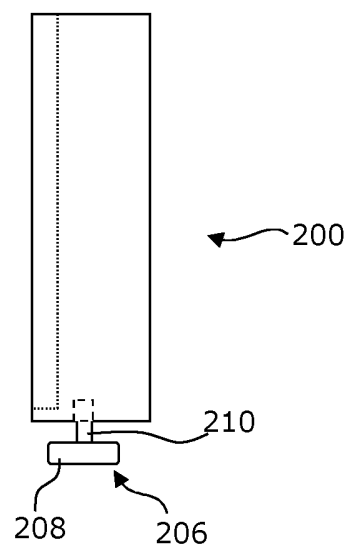
13. Meuble (100) de rangement comprenant au moins un compartiment (102), réalisé avec un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes.

14. Meuble (100) selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs compartiments (102) disposés suivant une direction horizontale.

5

15. Meuble selon l'une quelconque des revendications 13 ou 14, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs compartiments (102) disposés suivant une direction verticale.

10

1/2**FIG. 1****FIG. 2a****FIG. 2b**

2/2

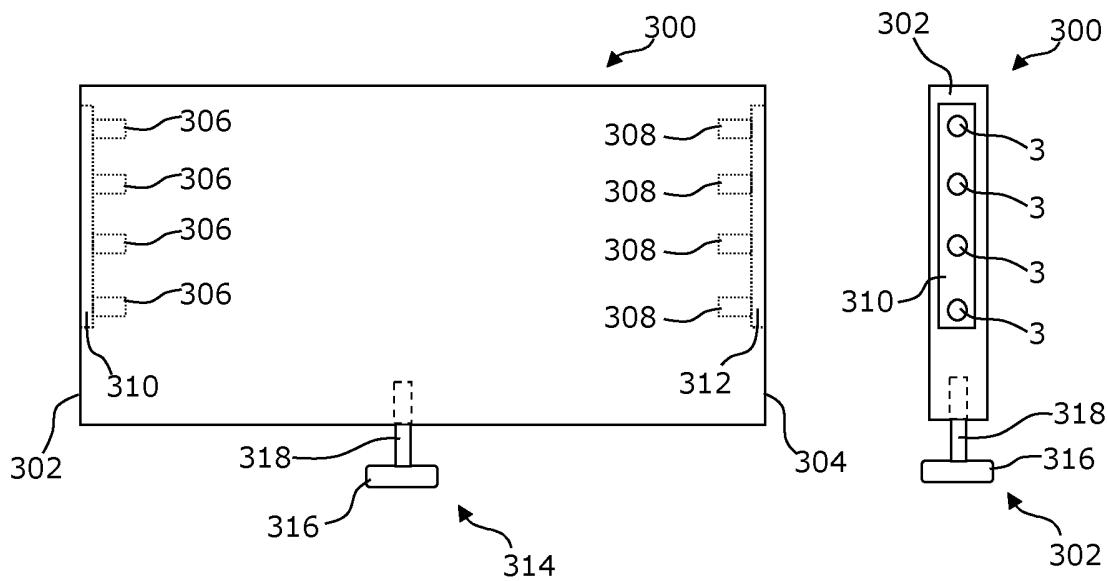


FIG. 3a

FIG. 3b

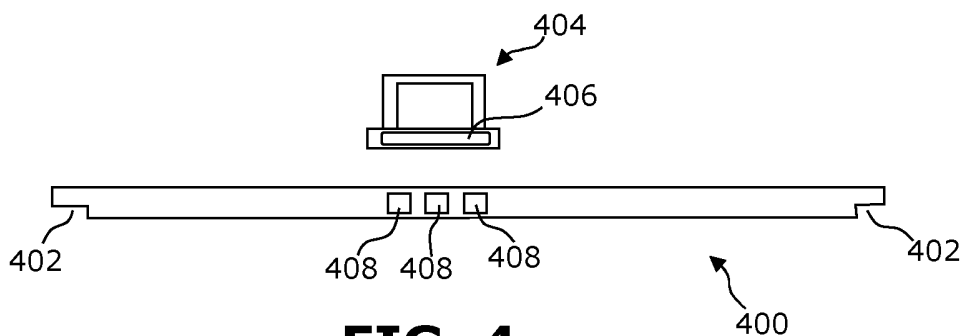


FIG. 4

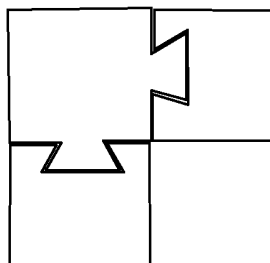


FIG. 5

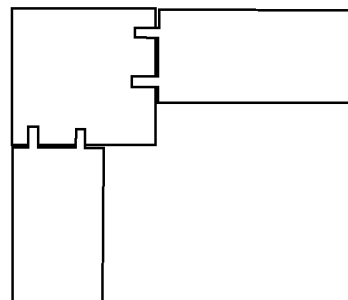


FIG. 6


**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
dépôtées avant le commencement de la recherche

 N° d'enregistrement
national

 FA 823118
FR 1651143

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 20 2014 100622 U1 (LINDEN MICHAEL [DE]) 15 mai 2015 (2015-05-15)	1-10, 12-15	A47B47/00
Y	* alinéa [0005] - alinéa [0067]; figures 1-5 *	11	
X	FR 1 014 814 A (PETITJEAN MARCEL ALBERT) 22 août 1952 (1952-08-22)	1-5,7,9, 13-15	
Y	* colonne 1 - colonne 2; figures 1-6 *		

X	FR 1 014 814 A (PETITJEAN MARCEL ALBERT) 22 août 1952 (1952-08-22)	1-5,7,9, 13-15	
Y	* colonne 1 - colonne 2; figures 1-6 *		

Y	WO 2013/117786 A1 (SANCHO CANDIA IVAN [ES]) 15 août 2013 (2013-08-15)	11	
	* le document en entier *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47B F16B
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		28 septembre 2016	Kohler, Pierre
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1651143 FA 823118**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 28-09-2016

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202014100622 U1	15-05-2015	CA 2939430 A1	20-08-2015
		DE 202014100622 U1	15-05-2015
		WO 2015120985 A1	20-08-2015

FR 1014814 A	22-08-1952	AUCUN	

WO 2013117786 A1	15-08-2013	ES 1076398 U	01-03-2012
		WO 2013117786 A1	15-08-2013
